



N° 2655

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 février 2020.

## **TEXTE DE LA COMMISSION** *DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION*

**ANNEXE AU RAPPORT**

# **PROPOSITION DE LOI**

*visant au gel des matchs de football le 5 mai.*

*(Première lecture)*

---

Voir le numéro : 2547.



### **Article unique**

- ① Le titre III du livre III du code du sport est complété par un chapitre IV ainsi rédigé :

② « *CHAPITRE IV*

③ « *Dispositions particulières à titre d'hommage*

④ « *Art. L. 334-1. – En hommage aux victimes du drame national survenu en marge de la rencontre de Coupe de France disputée au stade Armand-Cesari de Furiani le 5 mai 1992, aucune rencontre ou manifestation sportive organisée dans le cadre ou en marge des championnats de France professionnels de football de première et deuxième divisions, de la Coupe de France de football et du Trophée des Champions n'est jouée à la date du 5 mai. »*